



**Procès-verbal de la réunion  
du Conseil municipal du mercredi 5 mai 2021**

Date de convocation: **28/04/2021**

L'an 2021, le 5 mai à vingt heures et cinq minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de **MAULÉVRIER** (Maine-et-Loire) légalement convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes communale, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire.

Étaient présents :

M. HERVE Dominique, Maire, Mme GUILLOTEAU Mélanie, M. TOUZÉ Didier, Mme OUVRARD Stéphaney, M. LANDREAU Pascal, Adjoints, M. WIRTZ Régis, M. BAUDRY Jacques, M. FORTIN Bruno, M. FONTENEAU Vianney, M. COUTOLLEAU Raphaël, M. HELARD Yannick, Mme FERCHAUD Claudine, M. CHOTARD Sébastien, Mme BAUDOUIN Soutsakhone, Mme FUCHÉ Catherine , M. Laurent AUDOUIT, Mme SUIRE Nathalie, Mme DECÔTIS Delphine, Mme Odile CHIRON, Mme Emilie GODIN, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. COUTANT Xavier a donné pouvoir à M. HERVÉ Dominique  
Mme BERAULT Nadège a donné pouvoir à Mme GUILLOTEAU Mélanie

Absents excusés et non représentés : 0

Secrétaire de séance : M. FONTENEAU Vianney

**Nombre de membres :**

En exercice : 22  
Présents : 20  
Représentés : 2  
Votants : 22 (dont 2 pouvoirs).

Constatant que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h05.

## 1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 avril 2021 transmis à l'ensemble des membres, **est adopté à l'unanimité.**

## 2. LES 5 MINUTES INTERCOMMUNALES : COMMISSION «Solidarité et Proximité»

Madame Delphine DESCÔTIS, représentante de la commune au sein de la commission « Solidarité et Proximité » de l'Agglomération du Choletais, a fait un point sur sa commission, en rappelant les sujets traités enfance-jeunesse, gérontologie, développement social et emploi, quartiers prioritaires....

Un point a été fait lors de la dernière réunion de la commission sur modes de garde et notamment les assistantes maternelles. 11% des assistantes maternelles de la commune de Maulévrier auraient plus de 60 ans (ce qui représente actuellement 24 places)

## 3. PRÉSENTATION DU PROJET DE CRÉATION D'UN CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL

Un projet de création d'un centre social intercommunal sur le territoire est en cours d'étude. Le souhait serait de développer avec d'autres communes des actions sociales concertées, démultipliées par un territoire d'intervention et des moyens plus importants. L'Agglomération du Choletais a compétence en la matière.

Maulévrier et quelques communes environnantes se trouvent non associées à des centres sociaux existants sur l'ADC.

C'est pour cette raison que la proposition de réfléchir à l'implantation d'un nouveau centre relais, avec l'objectif principal de créer un poste d'animateur intercommunal, qui pourrait assurer des animations pour les 11-17 ans, tout en les laissant acteurs de leurs projets. Les jeunes du secteur pourraient profiter des animations de leur propre commune mais également des communes environnantes.

Un dossier de candidature a été déposé auprès de la CAF.

Des réunions régulières sont organisées entre les communes concernées afin d'avancer sur ce projet.

## 4. FINANCES (Dél 2021-05-45) - MISE A DISPOSITION EN 2021 DU PERSONNEL COMMUNAL AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MAULEVRIER ET DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du personnel communal est mis à la disposition du Centre Communal d'Action Sociale pendant l'année 2021 et que le montant de cette participation s'élève à 10.476,50 € et est répartie de la façon suivante :

- Géraldine MORILLON pour 2/35<sup>ème</sup> de son temps de travail,
- Amandine CHAMBARAUD pour 4/35<sup>ème</sup> de son temps de travail,
- Christèle ALLAIN pour 4/35<sup>ème</sup> de son temps de travail.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal,

➤ **AUTORISE** le paiement pour la mise à disposition en 2021 du personnel communal au Centre Communal d'Action Sociale pour la somme de 10.476.50 €.

## 5. URBANISME VOIRIE (Dél 2021-05-46)- ADOPTION D'UN RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE VOIRIE

La commune de Maulévrier souhaite se doter d'un règlement général de voirie.

Le règlement général de voirie pour objet de définir, en application du code de la voirie routière et des politiques communautaires en vigueur, les règles et modalités administratives et techniques d'intervention auxquelles sont soumis l'occupation et les travaux ou ouvrages exécutés sur le domaine public routier de Maulévrier, c'est-à-dire sur ses voies, ouvrages et espaces publics, leurs dépendances et leurs accessoires.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal,

➤ **ADOpte** le règlement de voirie et ses annexes.

## 6. CESSION DE TERRAINS ENTRE LE DOMAINE DU CHÂTEAU COLBERT ET LA COMMUNE

Comme le prévoit l'article L.3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques applicable aux biens relevant du domaine privé, la commune dispose de biens dans son domaine privé qu'elle peut céder après autorisation du conseil municipal à une personne privée.

La commune est propriétaire de l'ensemble des terres que constitue le Parc Oriental, à l'exception d'une parcelle appartenant au domaine du Château Colbert, et intercalée entre deux parcelles communales.

Il est proposé de procéder à la régularisation de ce foncier non bâti entre la commune et le domaine du Château Colbert. Des négociations avaient déjà été engagées avec la municipalité précédente, avec une proposition de vente-achat de terrains entre la commune et le Domaine du Château Colbert.

Ainsi, une partie de la parcelle cadastrée AK0594 et une cavité souterraine se trouvant sous la même parcelle seraient cédées par le Domaine du Château Colbert en contrepartie des parcelles communales cadastrées AM0024, AM0135, AM0136. Les parcelles communales cédées constituent des espaces enherbés ou à l'état de friches formant des délaissés qui ne sont pas accessibles au public et ne font l'objet d'aucun aménagement spécial.

La parcelle cédée par le Domaine du Château Colbert constitue un élément important du Parc, classé et reconnu au niveau Européen. La commune n'a pas reçu pour l'instant l'avis des Domaines, sollicité pour l'estimatif de la valeur des parcelles communales cédées.

Le Conseil municipal a pris connaissance du dossier. Les prix de vente et d'achat n'étant pas déterminés à ce jour, le Conseil municipal a acté le fait de prendre la décision finale lors de la prochaine séance du Conseil Municipal du 2 juin 2021, lorsque l'avis des domaines sera connu.

## 7 . COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

**Patrimoine bâti** : présentation par Mme Mélanie GUILLOTEAU, Adjointe au Maire

La commission s'est réunie le 26 avril 2021. Ont été évoqués les points suivants :

### **Local Pétanque :**

Pour information, nous avons reçu un premier devis avec Batibois, à hauteur de 1833.84 euros au lieu de 177.56 euros, initialement pensé et prévu. En raison des modifications des matériaux suite au passage du SDIS.

### **Exposition à la base du clocher :**

Reste à y accrocher les 9 panneaux par nos services techniques

### **Eglise :**

- Rencontre avec Mr Terrien, architecte. Les témoins posés en Septembre 2020, sur les fissures intérieurs et extérieurs, on semble-t-il bougé de 2mm.

- Selon la société CRT (Charpente Renfort Traitement à Angers), aucun désordre de la charpente, état sanitaire bon. A titre préventif, il conseille un traitement par pulvérisation.

### **Traitement couvertures Eglise/ Mairie et SDF**

2 Devis reçus : ATTILA (La Séguinière) / Eglise : 7 993.10 euros (TTC) / Mairie/ SDF : 5 288.35 euros / S2N (Parthenay) / Eglise : 10 663.95 euros (TTC) / Mairie/SDF : 6 185.63 euros

### **Informations Diverses :**

- Incivilité le 25.04.2021, dans l'église

Le 21.05.2021, Rencontre Mr Fuyard, Jordan, Bruno et moi-même, pour faire un point sur nos attendus pour « l'embellissement » du cimetière. (Présentation du projet probablement pour 2022)

Accueil du jeune Helal, 16 ans (MNA rue Bazin), en stage aux services techniques, du 07 au 11 Juin 2021.

- Prochaine réunion, Jeudi 27 Mai à 18h en Mairie.

## **Aménagement de l'espace** : présentation par M. Didier TOUZÉ, Adjoint au Maire

La commission s'est réunie le 15 avril 2021. Ont été évoqués les points suivants :

### **Arrêts de bus :**

Les 4 arrêts de bus sont terminés. Ils seront nommés ainsi :

Parc oriental – Stade G. Galichet – Edouard Colbert – Zone économique.

- Arrêt Stade G. Galichet : Prévoir l'éclairage pour l'automne prochain avec un ou plusieurs appareils solaires.
- Arrêt Zone économique : Prévoir cheminement doux pour rallier le rond-point de Cholet et la zone économique.
- Arrêt Parc Oriental : Prévoir le marquage pour interdire le stationnement devant l'entrée technique du stade du collège.

Le complément en enrobé de part et d'autre permettra la mise en place de 4 supports à vélo.

### **Rue du prieuré :**

Prévoir une réfection totale du revêtement après travaux d'assainissement AdC prévus en 2023.

### **Rue Cossin de Belletouche :**

La commission ne juge pas opportun de réaliser un traçage pour le cheminement des écoliers. Tout le secteur se trouve en zone 30 et il y a peu de circulation.

### **Fontaine place du château :**

- Prévoir la mise en place de 2 supports à vélo.
- Prévoir une corbeille en bord de massif planté.

Prochaine commission : jeudi 20 mai à 20h = à déplacer

## **Vie sociale et éducative** : présentation par Mme Stéphanie OUVARD

Lors de la commission « vie sociale et éducative » qui s'est réunie le 27 avril 2021, il a été évoqué les éléments suivants :

**PROJET CENTRE SOCIAL** : Catherine

### **CME :**

20/05 : Repas Réunionnais

26/05 : Réunion CME

**OPERATION UNE NAISSANCE UN ARBRE** : Suite aux annonces gouvernementales report de la date du 27 mai 2021 à une date ultérieure.

**JOURNEE CITOYENNE** : La journée citoyenne aura lieu 18/09

Sur le thème : « Pour le bien vivre à Maulévrier, ensemble ramassons les déchets »

**TRAJET VICTOR HUGO – APERS** : retour sur l'essai du 30 avril

### **Prochainement dates à retenir :**

Date du repas des aînés pour l'année 2021 : 17 octobre 2021

Prochaine réunion le 22 mai 2021 à 10H

## **Vie associative et culturelle** : présentation par M. Pascal LANDREAU, Adjoint au Maire

Ont été évoqués les points suivants :

### **Communication**

« Bien vivre ensemble, le Mag N°1 » est à distribuer pour Vendredi soir au plus tard. Il a eu droit à son article dans le Synergences de Mai !

### **Nouveau Site internet :**

La Commission a choisi de retenir "Intramuros", comme l'appli smartphone !

Coût moindre de 200 Euros/an et Simplification des tâches pour Valérie Pezot, agent en charge de la communication. Mise en place du site prévu à la rentrée.

**Décoration de fin d'année :**

Après une mise en concurrence volontaire du prestataire historique " Adico ", nous avons décidé de travailler les 3 prochaines années avec la société Leblanc Illuminations dont la proposition nous a semblée engageante, nous ferons les choix finaux de Déco avec cette dernière très prochainement.

**Sujets à travailler :**

Décoration des rues en période estivale / Préparation de la réunion des Associations le 1er Juillet / Théâtre de plein air le Mardi 6 Juillet

## 8 – INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

### RESSOURCES HUMAINES (Del. 2021-05-47) – CREATION D'UN POSTE D'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES

#### Recrutement d'un PEC (Parcours – Emploi – Compétences)

Le Conseil municipal a décidé de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 17 mai 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention avec M. Samir BERISA de Cholet, et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 9 mois et un temps de travail de 35 heures. La participation de l'Etat sera de 80% du salaire de l'agent sur les 30 premières heures du contrat.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de créer un poste d'agent des services techniques à compter du 17 mai 2021 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 9 mois.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

- Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 : organisation des bureaux de vote

#### Etapes en cours de préparation :

- Composition pour la tenue des bureaux de vote :
- Mairie : double Bureau de vote des élections départementales et régionales dans la salle du conseil municipal
- Restaurant scolaire : Bureau de vote des élections départementales dans la salle habituelle. Etude en cours pour l'implantation du bureau des régionales (soit même salle soit salle annexe)
- 2 à 3 scrutateurs pour chaque bureau de vote : En priorité les personnes vaccinées, sinon délivrance d'un bon prioritaire pour un rendez-vous avant le 8 juin, ou test de moins de 48 h
- Installation des panneaux électoraux pour le 31 mai 2021
- 2 procurations maxi par personne
- Equipement de protection sanitaire financé par l'Etat
- Mutualisation partielle des membres des bureaux de vote

#### Horaires de la mairie

Les horaires d'ouverture de la mairie au public ne répondent plus au besoin des habitants. Un sondage réalisé en début d'année avait fait ressortir que les souhaits portaient sur une ouverture le samedi matin, une ouverture plus longue en soirée, une amplitude plus importante.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain, les horaires seront les suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h30	9h-12h*
Après-midi	13H30-17H30	13H30-18H30			13H30-17H30	

\* Premier samedi de chaque mois

## 9 – DERNIÈRE DECISION PRISE PAR LE MAIRE

- 2021-03 : Convention d'occupation de terrains communaux au profit de Monsieur Patrice DIXNEUF

**Prochaine séance du Conseil municipal : mercredi 2 juin 2021 à 20 H**

Fin de séance : 22h45